(Déséqui)libre-échange & Désindustrialisation
Salon MIF Expo – édition 2021

Missions / Cadre de travail | ***Communiqué***

Salon du Fabriqué en France : Un 1er jalon, non suffisant !

Le salon du *fabriqué en France* (FEF), connu dans sa traduction anglaise *Made in France* (MIF) est le rendez-vous annuel pour la valorisation du savoir-faire industriel national.

Et cette année (du 11 au 14 novembre) il l'était d'ailleurs un peu plus que les années précédentes.
Après une annulation l'an dernier pour cause de crise Covid, la mobilisation est d'autant plus forte qu'elle se situe à quelques mois de l'échéance de l'élection présidentielle du printemps 2022.
De fait, nombre d'acteurs politiques s'y bousculent.

Le concept de nécessaire *réindustrialisation* tend peu à peu à s'imposer depuis le printemps 2020.
C'est-à-dire depuis le dévoilement, aux yeux de toutes et tous, de l'effondrement des capacités de production sur des biens sanitaires essentiels, que ces derniers requièrent beaucoup de savoir-faire technologique (médicaments) ou moins (masques, surblouses, tests).

Pourtant la volonté d'une relocalisation de l'économie souffre encore de plusieurs limites.

Première limite, il fait l'impasse sur un pan entier des biens produits. Outre les produits industriels, il importe de reconstituer les capacités de production dans les biens agricoles.
En effet, la France subit la *désagriculturation*, c'est-à-dire la nette diminution de productions alimentaires, aussi bien dans les élevages que dans les cultures. Ainsi, malgré la fertilité de son sol et la richesse de ses terroirs, la France pourrait être importatrice nette de biens agricoles en 2023, pour la 1ère fois de son histoire ! Ce, du fait des traités de (déséqui)libre-échange et de démembrement progressif de la politique agricole commune (PAC).
Le recouvrement d'une souveraineté dans le domaine alimentaire passe par une rupture avec lesdits traités.

Deuxième limite, la défense de la souveraineté industrielle doit dépasser la valorisation de l'action individuelle et faire l'objet de réelles politiques publiques.
En d'autres termes, la promotion du « label France » auprès des consommateurs pour de nobles motifs écologiques et sociaux, c'est bien. Mais planifier envers les producteurs la lutte contre la concurrence internationale déloyale, c'est mieux.

La concurrence internationale déloyale s'articule autour de 3 facteurs.

Dans le domaine énergétique, sur la période récente : la privatisation et l'ouverture à la concurrence dans un secteur où les fournisseurs ont désormais une logique lucrative a entraîné des hausses de prix sur les factures. Cela renchérit les coûts des producteurs et leur compétitivité à l'international.
La solution réside par la reconstitution d'un monopole public autour d'Electricité de France – Gaz de France (EDF-GDF), et non dans le « bouclier tarifaire » annoncé par le Gouvernement, dispositif temporaire et énormément coûteux pour le budget de l'État.

Dans le domaine monétaire, depuis 3 décennies : la constitution de l'Union économique et monétaire (UEM) et l'indépendance de la banque centrale (d'abord Banque de France en 1994 puis Banque centrale européenne -BCE- en 1998), l'absence d'inscription dans ses statuts de la recherche du plein-emploi, l'empêchent de répondre aux besoins des producteurs via une dévaluation.

Surtout, dans le domaine douanier, depuis 50 ans : les écluses aux frontières (droits de douane, quotas) ont été mécaniquement démantelées.
D'abord au sein du marché commun (cf leur abolition dans la Communauté économique européenne -CEE- en 1968).
Ensuite progressivement vis-à-vis des pays tiers, lors des différents cycles multilatéraux de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (AGETAC)[1] puis lors des différents accords bilatéraux de (déséqui)libre-échange.
De 22 000 douaniers dans la décennie 1980, la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) atteint désormais à peine 17 000 agents. Un quart d'effectifs en moins alors que les flux internationaux de marchandises ont été multipliés par 10 sur la période !
Les recrutements de ces dernières années suite aux attentats de novembre 2015 et au Brexit, achevés et trop limités, ne permettent pas de répondre aux besoins d'une nécessaire réindustrialisation et réagriculturation.
Pire, le Gouvernement programme la destruction d'*a minima* 700 emplois douaniers entre 2020 et 2024 !

La relocalisation de l'économie est socialement et écologiquement nécessaire. La Douane est un instrument. À condition de lui en donner les moyens et d'arrêter les 700 suppressions d'emplois dont elle est victime ! S'attaquer à la DGDDI, c'est s'attaquer au « Made in France », et plus encore à l'intérêt général.

Paris, le lundi 15 novembre 2021

1 Accord également connu sous sa dénomination anglaise *General Agreement on Tariffs and Trade* (GATT).
Le 8e cycle de l'AGETAC (le cycle de l'Uruguay) a abouti à la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS / contact@solidaires-douanes.org / + 33 (0)1 73 73 12 50
http://solidaires-douanes.org/ SolidairesDouanes SolidR_DOUANES solidaires_douanes